

# Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95

« Ensemble pour être plus forts »



## Spécial Conditions de Vie au Travail

La CGT Finances Publiques 95 a décidé de consacrer ce numéro du Vilain Petit Canard aux conditions de travail. Avant de se demander si nos conditions de travail sont acceptables ou non, il faut bien comprendre l'importance du terme « conditions ».

Ce terme ne désigne pas seulement l'ensemble des éléments qui constitue le travail. Il rappelle aussi que ces éléments sont présents du fait des mesures prises (ou non) par l'employeur, à la DGFIP comme ailleurs. Cela nous indique que l'employeur est responsable : tout ce qui arrive n'est pas forcément de sa faute, mais tout ce qui arrive est de sa responsabilité : c'est pour la DGFIP que les agents sont présents dans les services, donc c'est à la DGFIP d'assurer des conditions de travail optimales.

Une fois que l'on a réglé cette question de la responsabilité de l'employeur, on peut s'attaquer au cœur du sujet : nos « conditions de travail » sont-elles suffisamment bonnes pour nous permettre, une fois la part de vie que nous avons consacrée au travail, de profiter pleinement de notre vie privée ?

Une première façon de répondre à cette question consiste à s'interroger sur son poste de travail : « à mon bureau, suis-je exposé à un danger, à une nuisance (sonore, visuelle, thermique, ergonomique, à un stress...) ». Ces questions sont cruciales pour éviter d'être exposé à des **risques professionnels**. La CGT Finances Publiques 95 dispose de représentants à l'écoute du personnel et présents dans les instances paritaires face à la direction. Faites-nous remonter tout ce qui ne va pas (par nos militants ou par notre adresse mail), nous en discuterons avec vous, signalez les problèmes dans le Registre Santé et Sécurité au Travail

(l'application RESSET95 via Ulysse 95), nous interpellons systématiquement la direction sur tous ces sujets, et bien souvent, nous obtenons des avancées individuelles. Vos questions sont légitimes !

Mais les conditions de travail ne dépendent pas uniquement de l'aménagement physique du poste de travail : tout ce qui se cache derrière les tracas quotidiens des agents est déterminant. Organisation des missions, moyens en personnel, horaires de travail, rythme des tâches, distance du domicile, mobilité (volontaire ou forcée), niveau de qualifications, de rémunération, âge de départ à la retraite...

A l'heure où les budgets publics sont en baisse, tous ces éléments collectifs sont en recul. La DGFIP, qui supprimera encore 26 emplois dans le Val d'Oise en 2014, fait semblant de remédier à tout cela : plans de prévention des risques professionnels, tableaux de bord de veille sociale, stages de prévention... **Mais** elle applique toujours les politiques de rigueur, avec froideur et détermination, dégradant ainsi les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Face à cela, nous devons réagir. Les quelques articles de cette édition sont l'illustration que, si les richesses produites par les salariés atteignent des montants records, c'est au détriment des travailleurs que nous sommes. Nous payons donc le fonctionnement de cette économie par la dégradation de TOUTES nos conditions de travail, mais les moyens financiers d'inverser cette évolution néfaste existent, nous devons les revendiquer !

Alors, travailler, oui, mais sans concession ! Les salariés doivent profiter des fruits de leur travail !



A l'appel des organisations syndicales Solidaires, CGT, FO et CFDT, les agents des finances publiques sont tous appelés à se mettre en grève le 20 mars 2014. Il s'agit de mettre un coup d'arrêt à la DGFIP à une politique de réduction de la dépense qui se traduit par la pénurie de moyens, les suppressions d'emplois, l'abandon de missions et la dégradation des conditions de vie au travail.

## Trop bon, trop c...

Lors du précédent CTL, le DDFIP a présenté le bilan du TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale) indiquant que le nombre d'écrêtements a fortement augmenté. Il est en effet passé de 723 écrêtements d'horaires variables sur l'année 2012 à 718 pour le seul premier trimestre 2013.

Plusieurs hypothèses ont été examinées par la Direction pour trouver une explication à cette augmentation importante : croiser les écrêtements avec les arrêts maladie, avec l'abondement du CET...mais bizarrement, pas question de faire une corrélation avec les suppressions d'emplois.

Au bout du compte, l'enquête très sérieuse de la Direction pour expliquer que les 287 agents se sont vus écrêter 3179 heures entre le 1er janvier et le 30 juin 2013 aboutit à ce seul constat : on travaillerait un peu trop lentement...

on vous laisse savourer cette conclusion de la Direction qui, quand elle veut à tout prix justifier les politiques gouvernementales successives, montre ce qu'elle pense réellement de nous !

A bon entendeur...

### Agir à la DGFIP pour l'amélioration des conditions de vie au travail, c'est le 20 mars 2014

Alors que les besoins augmentent et se diversifient (législation fiscale, relations avec les collectivités locales et le secteur public local, gestion des mesures gouvernementales budgétaires, accueil du public) les choix politiques organisent le repli de l'action publique et de la DGFIP : suppressions d'emplois, pilotage managérial déshumanisé, mise sous pression des agents, réformes et restructurations permanentes impliquant des conséquences organisationnelles et matérielles trop souvent néfastes.

Tout ceci entraîne une dégradation continue sans précédent des conditions de vie au travail et contribue à dégrader l'exercice des missions.

Il faut donc agir le 20 mars pour améliorer concrètement les conditions de vie au travail.

**Soyez tous et toutes en grève le jeudi 20 mars 2014.**

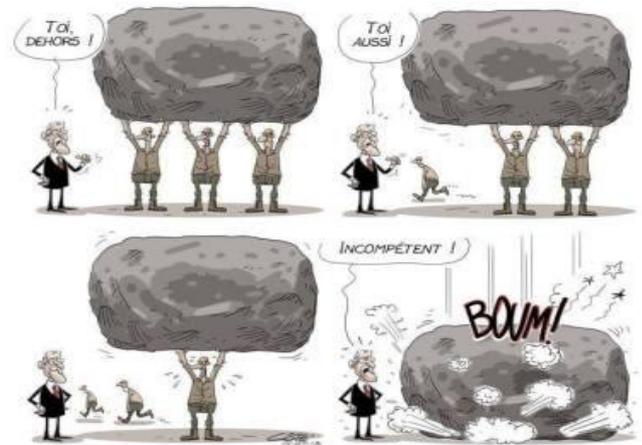


Les articles publiés par la CGT Finances Publiques 95 sous la rubrique « Conditions de travail » sont rassemblés sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/95/spip.php?rubrique69>



Pour en savoir plus sur l'analyse de la CGT concernant le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) de la direction citée dans l'édito page 1, consultez sur le site de la CGT Finances Publiques 95 : <http://www.financespubliques.cgt.fr/95/spip.php?article2141>



### 300 € c'est tout

La loi de finances rectificative votée par le parlement en 2013 a prévu que le plafond des règlements en espèces aux guichets serait porté à 300 € à partir du 1er janvier au lieu de 3000 € précédemment. Si les usagers sont non-bancarisés ils ont la possibilité d'ouvrir un compte bancaire et de bénéficier de certains services gratuits en se mettant en relation auprès de la Banque de France.

D'après notre ministère cette mesure a pour objectif premier d'améliorer la sécurité des agents en diminuant le volume des espèces manipulés.

Elle a donc été appliquée à compter du 1er janvier 2014 sans aucune information préalable auprès du contribuable.

Les caissiers se sont donc vus contraints de renvoyer chez eux tous les redevables venant régler leurs amendes, loyers, HLM, impôts, cantines... qui dépassaient le seuil des 300 €.

Face à la surprise et aux mécontentements de certains usagers, que nos dirigeants n'avaient bien évidemment pas anticipés, une mesure transitoire est appliquée jusqu'au 31 mars.

Or, à l'heure où le flux des contribuables est en constante augmentation et où les agressions verbales s'accroissent, force est de constater, une nouvelle fois, le décalage entre la vie réelle et les décisions prises en haut lieu. On peut comprendre que le gouvernement applique une modification du plafond des encaissements en espèces mais il aurait été judicieux d'informer les usagers, en amont, des changements à venir et de tenir compte des particularités locales. Certaines zones géographiques ne pourront appliquer ce seuil tant les paiements en espèces sont importants et les réactions violentes face à des refus d'encaissement. Cela remet donc aussi en cause l'égalité de traitement pour les usagers sur les départements, fondement du service public.

Or, comme le disait Emile de Girardin « Diriger c'est prévoir » il serait temps que nos dirigeants se confrontent une bonne fois pour toute à la réalité du terrain et écoutent les agents qui y sont confrontés chaque jour.

## Salaire des fonctionnaires: le poker menteur de Vincent Peillon

Il était une fois un ministre de "gauche" qui lors d'un repas (entre amis) avec des journalistes de BFM Business (!) a annoncé, entre la poire et le fromage, le possible blocage des avancements d'échelon dans la fonction publique !

Histoire de clore ce joyeux repas, il proposait également de ne pas (re)créer les 60 000 postes dans l'Éducation nationale. Tout cela dans le but de trouver le financement du pacte de compétitivité.

Sachant que le ministre en question, M Peillon est à la tête du ministère de l'Éducation nationale (soit plus de la moitié des fonctionnaires d'État), on ne peut qu'être inquiet à cette annonce évidemment aussitôt démentie...

### Alors ballon d'essai ? Chiffon rouge ?

Avant de répondre, il est nécessaire de savoir de quoi on parle.

Peillon propose de bloquer tout avancement d'échelon ce qui aura pour résultat de ralentir les carrières voire les arrêter totalement.

Que les gouvernements de gauche ou de droite tapent sur les fonctionnaires, cela n'est pas nouveau. Relayés par les médias à leur botte, ils ont réussi à insinuer dans la tête de nombre de nos concitoyens, que la fonction publique coûte chère et que la seule façon de faire des économies est de supprimer des postes.

Le débat depuis des années n'est pas de l'utilité ou non des fonctionnaires, de leur rôle, de l'importance de leurs missions au sein de la société, non non non ... mais seulement: « oh mon dieu ce qu'ils coûtent cher ! »

Bon et bien restons sur ce point et regardons de plus près les chiffres. D'abord, cette nouvelle, annoncée puis démentie :

- quel gain réel représente-elle ? : 1 milliard 200 millions par an ...
- combien faut-il pour financer le pacte : 50 milliards ...

Donc visiblement cette simple décision ne suffirait pas ! Par contre pour mettre le feu dans la fonction publique et donc dans l'économie si fragile, c'est déjà plus qu'il n'en faut ! Car n'oublions pas que cette mesure ne fera que s'ajouter au gel du point d'indice qui date de 07/2010.

Quel est le poids réel de la fonction publique, c'est à dire de la rémunération des fonctionnaires dans le PIB (fonction publique d'état, hospitalière, territoriale) ?

- en 1980 : 11,3%
- en 1990 : 11,59 %
- en 2010 : 11,4 %

Bref, pas d'évolution en plus de 30 ans ! C'est bizarre, ce n'est pourtant pas ce que nous serinent médias et politiques...

Alors, c'est la fonction publique d'État qui coûte cher ??? Voyons les chiffres en fonction du PIB :

- 4,2 % en 2000
- 3,2 % en 2012

Mais alors la fonction publique d'état coûte de moins en moins cher !!!! on nous aurait donc menti ?

Voyons maintenant notre salaire :

Il est calculé en fonction d'un nombre de points représentatif du grade et de l'échelon multiplié par un indice. Or celui-ci est gelé depuis 2010 !!

L'avancement d'échelon ou le changement de grade se traduisent par une augmentation du nombre de points attribués. C'est donc cela qu'ils arrêteraient.

Les faibles augmentations (puis leur suppression) de la valeur du point ont, entre 2000 et 2012, conduit les fonctionnaires à avoir une perte de pouvoir d'achat de 13 % en 13 ans.

Donc ce que propose Peillon, c'est ni plus ni moins qu'accélérer la baisse des salaires de la fonction publique, c'est encore et toujours taper sur la tête des fonctionnaires. Mais on voit bien à la lecture des chiffres que ces mesurette terribles pour le budget de chacun d'entre nous ne sont au regard des promesses faites au patronat que « peanuts », et qu'il faudra bien d'autres mesurette pour trouver les 50 milliards.

On était en droit de la part d'un gouvernement de gauche d'attendre des mesures ambitieuses et volontaires comme réduire la fraude fiscale par exemple.

En ces temps où l'on voit resurgir les vieilles lunes sexistes, je propose à notre cher ministre un vrai sujet de gauche, autrement plus ambitieux et qui démontrerait sa volonté de voir exploser le plafond de verre et agir pour l'égalité hommes/femmes.

On sait que l'on nous oriente vers un salaire de plus en plus individualisé et comme par hasard très inégalitaire hommes/femmes.

Dans la rémunération globale des fonctionnaires-hommes, la part variable représente 35 % du salaire total alors qu'elle est de 20% pour celle des femmes.

Allez Monsieur le ministre ! Au lieu de singer une politique de droite dont on connaît les limites, prenez des initiatives et ayez des idées innovantes... et efficaces ! N'oubliez pas que les fonctionnaires, aussi, votent !

Retrouvez toutes nos infos sur notre site : [www.financespubliques.cgt.fr/95/](http://www.financespubliques.cgt.fr/95/)



La campagne de mutations vient de s'achever le 21 janvier. Il s'agissait de la 1ère campagne avec l'harmonisation des règles de gestion tous grades confondus. Et les nouveautés n'étaient pas minces, notamment pour les collègues de la filière gestion publique (prise en compte de l'ancienneté administrative au lieu de celle de la demande, règles des priorités, mise en place des RAN, demande sur Agora...). Nous déplorons d'ailleurs le manque d'assistance des directeurs qui auraient pu tenir des permanences dans les différents CFIP du 95 et ont donc laissé les collègues se débrouiller tous seuls. Nos chers directeurs n'ont peut-être pas eu le temps ou bien subissent-ils également les conséquences néfastes des suppressions d'emplois ?

Dates des projets des mouvements de mutation (affichage sur Ulysse):

- catégorie A : 05/05/2014
- catégorie B : 13/05/2014
- catégorie C : 14/04/2014
- Agents techniques : 03/06/2014



### Soulagement ?

Les alertes constantes sur les conditions de vie au travail des personnels d'accueil, ont fini par être entendues par la direction. Celle-ci a en effet décidé (les organisations syndicales en seront officiellement informées au prochain comité technique local) que les accueils des CFIP fermeront une demi-journée par semaine (probablement le mercredi) pour « permettre aux agents de souffler ». Même si la CGT rejette ce recul du service public, nous ne pouvons évidemment pas ignorer les souffrances de nos collègues. La CGT, suite aux HMI faites en septembre au cours desquelles nous avons pu rencontrer les collègues, avait formulé plusieurs idées notamment une pause méridienne plus longue, des horaires d'ouvertures allégés pour permettre d'écluser le flux de contribuables ET surtout avoir une politique de l'emploi permettant d'assurer toutes nos missions (la fermeture une demi-journée par semaine ne faisait pas l'unanimité auprès des agents). Ce soulagement précaire ne saurait être une solution en soi mais plutôt un soin palliatif à un service public en agonie.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, proposent aux salariés de se mobiliser massivement le mardi 18 mars.

En effet, la situation économique est particulièrement préoccupante : ce sont les salariés, les retraités qui font les frais de la politique du gouvernement. Cette politique se traduit par des « cadeaux » financiers pour les grandes entreprises, au détriment des salaires, de la protection sociale, de l'emploi. C'est insupportable !

En 2013, les 40 premières grandes entreprises françaises obtiennent plus de 80 milliards d'Euros de bénéfices. Aujourd'hui, les diverses aides fiscales et sociales aux entreprises représentent un montant de l'ordre de 200 milliards d'Euros !

Cet argent public est versé sans évaluation ni contrôle et le Médef refuse de prendre ses responsabilités sur l'emploi et les salaires: c'est scandaleux !

**Le mardi 18 mars décidons de la mobilisation: arrêt de travail, grève... pour participer ensemble aux initiatives et à la manifestation unitaire 13 heures 30 à Montparnasse.**

### Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques

<p><b>SECTION :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Actif   <input type="checkbox"/> Stagiaire   <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p><b>Je souhaite m'abonner à :</b></p> <p><input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p><b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b></p> <p>Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres &amp; Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI   <input type="checkbox"/> NON</p> <p><small>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</small></p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGiTiel par la section</p> <p>le : .. / .. / .....</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le : .. / .. / .....</p>	<p>NOM : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Date de naissance : .. / .. / .....</p> <p>Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....</p> <p>Filière fiscale <input type="checkbox"/>      Filière gestion publique <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse administrative : .....</p> <p>Adresse pour l'envoi de la presse :</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative   <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p>Tél. : .....</p> <p>Mel : .....</p> <p>Date : .. / .. / .....      Signature :</p>
--	--